

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

26 janvier 2018

Présents : Carole FAYOLLE – Jean-Guy GENESTE – Véronique TRIBOULET – Christian MOREAU - Jean-Louis MERCIER - Stéphanie BOUTROUX – Roberte NEBOUT - Fabrice POTHIER (8 membres présents)

Excusés : Franck ROYER pouvoir à Carole FAYOLLE  
Franck BERCHEM pouvoir à Fabrice POTHIER  
Odile VILLENEUVE pouvoir à Stéphanie BOUTROUX

Secrétaire de séance : Véronique TRIBOULET

Remerciements à nos deux secrétaires ; les retours des administrés sont très positifs.

Remarque Mme le Maire : avec ses problèmes médicaux son médecin lui recommande fortement de « lever le pied » : nouvelle organisation (mairie et bureau) ; on en demande beaucoup déjà par rapport à l'effectif de plus en plus réduit. Depuis 4 ans on est maintenant habitué aux différentes tâches et travaux à effectuer pour la mairie ; il est de plus en plus pénible d'être obligé de répéter encore et encore les tâches à faire.

La séance débute à 20h30.

## 1) Approbation du compte-rendu du 1<sup>er</sup> décembre

Pas de question – pas de remarques

pour : 11  
contre : 0  
abstention : 0

Au vote, délibération prise à **l'unanimité des membres (11)**.

## 2) Dématérialisation des actes

C'est la convention fixant le protocole de mise en œuvre de la télétransmission des actes des collectivités passés entre les services de l'Etat (contrôle de légalité en Préfecture) et la commune par voie électronique.

Concerne les actes :

- extraits de registres des délibérations de l'assemblée délibérante
- les délibérations accompagnant les actes budgétaires télétransmis
- les décisions prises par délégation et leurs annexes,
- les actes à caractère règlementaire pris par les autorités dans les domaines qui relèvent de leur compétence en application de la loi, et leurs annexes,
- les actes d'urbanismes relevant du droit de préemption urbain
- les actes relatifs à la fonction publique territoriale
- les délégations de service public,
- les conventions relatives aux concessions d'aménagement

pour : 11  
contre : 0  
abstention : 0

Au vote, délibération prise à **l'unanimité des membres (11)**.

### 3) Subventions 2018

#### a) Restos du cœur

1<sup>ère</sup> demande depuis le début du mandat  
pour : 0  
contre : 3  
abstention : 8

#### b) IFI 03 : demande de cotisation pour apprentis :

Convention avec IFI : 46 € par apprenti

8 apprentis pour la commune de Magnet :

- Bonjean Naël, Decombat Marion, Laurier Marien, Laurier Maud, Martin Sarah, Padilla Madison, Padilla Ophélie, Royer Marina

pour : 0  
contre : 11  
abstention : 0

Au vote, délibération prise à **l'unanimité des membres (11)**.

Pas de cotisation mais plutôt éventuellement une récompense en fin de cycle à la réussite du diplôme si l'on est sollicité.

Rien n'empêche également pour la commune de prévoir une cérémonie et une récompense propre à la commune en fin de cycle et de réussite à l'examen.

### 4) Assurance déplacement des bénévoles de la bibliothèque

Suite à une réunion avec les bénévoles il a été relevé que celles-ci doivent se déplacer pour récupérer livres et expos. La question est posée de savoir si elles sont assurées pour le matériel transporté ?

Mme HUGON par son assurance : +70,00 € de surcoût de sa cotisation d'assurance

Si le surcoût est assuré par la commune pour la prise en charge du matériel : + 100,00 € (pour les 2 bénévoles)

Proposition : surcoût pris par la commune

pour : 11  
contre : 0  
abstention : 0

Au vote, délibération prise à **l'unanimité des membres (11)**.

(Faire un courrier à chaque bénévole pour leur indiquer que le Conseil a émis un avis favorable)

### 5) Modification des horaires et des rythmes scolaires

Réunion extraordinaire du Conseil d'école le 15 janvier 2018.

A la rentrée prochaine on repart sur la semaine de 4 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Notifié aux enseignantes qui ont fait un sondage auprès des parents pour les nouveaux horaires :

Proposition 1 : 8h30/12h00 et 13h30/16h00 – pause méridienne de 1h30

Proposition 2 : 8h30/12h00 13h45/16h15 - pause méridienne de 1h45

Plus de la moitié des parents qui ont répondu ont été favorables à la 1<sup>ère</sup> proposition

Le conseil d'école a donc suivi les parents d'élèves et a validé les horaires de la 1<sup>ère</sup> proposition.

Le conseil municipal doit également valider cette proposition :

pour : 11  
contre : 0  
abstention : 0

Au vote, délibération prise à **l'unanimité des membres (11)**.

Remarque : le sondage avec les nouveaux horaires n'aurait pas dû être affiché à l'école avant que le Conseil municipal n'ait voté (faire courrier à Mme la Directrice pour lui indiquer).

## 6) Délégations suite à la démission de T. MAROLLES

Suppléant SDE 03 : Christian MOREAU

rappel titulaire : Jean-Louis MERCIER

Suppléant SIVOM : Stéphanie BOUTROUX

rappel titulaire : Jean-Guy GENESTE

Titulaire CCID (commission des impôts) : Véronique TRIBOULET

Délégation communale pour le Club Magnet'Vous : Véronique TRIBOULET

Au vote, délibération prise à **l'unanimité des membres (11)**.

## 7) Bâtiment restauration scolaire/bibliothèque

- Au vu des effectifs en hausse à l'école,

- Au vu des problèmes d'accessibilité pour la bibliothèque municipale,

Le Conseil envisage la construction d'un nouveau bâtiment qui regrouperait un nouveau restaurant scolaire, une bibliothèque et une petite salle de « convivialité »

Il pourrait se décomposer ainsi et c'est une première ébauche :

- salle de restauration : en 2 services 50 rationnaires
- cuisine, stockage (matériel particulier : épluchage, ...)
- bibliothèque : 1 coin enfant, 1 coin adulte, rangement stockage, 1 coin bureau et coin informatique,
- salle modulable : salle de réunion, d'accueil d'élèves en liaison avec la bibliothèque, ...
- vestiaires et bloc sanitaire : partagés entre cantine et bibliothèque

La construction devra aussi être étudiée en termes d'efficacité énergétique maximale.

Ce projet doit être porté par l'ATDA (Agence Technique Départementale de l'Allier) qui produira une étude de faisabilité.

Autorisation à Mme le Maire de demander l'étude de faisabilité à l'ATDA :

pour : 11

contre : 0

abstention : 0

Au vote, délibération prise à **l'unanimité des membres (11)**.

## 8) Avenant n°1 Convention de gestion Vichy Communauté

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2017, la compétence « plan Local d'Urbanisme » est exercée par la communauté d'agglomération.

A ce titre, elle honore toutes les dépenses qui ont été préalablement engagées par les communes en matière de PLU.

La Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges (CLETC), réunie le 8 Juin 2017, a jugé que ce transfert de compétences ne pouvait pas être appréhendé selon les critères habituels de transferts de charges considérant que toutes les communes ne sont pas concernées par une révision de PLU, d'une part, et que les révisions de PLU présentent d'autre part un état d'avancement variable selon les communes.

La CLETC a approuvée ainsi la refacturation aux communes à l'€uro/€uro des dépenses réalisées par Vichy Communauté au titre de la compétence « PLU ».

Par délibération en date du 16 novembre, le conseil communautaire a pris une délibération visant à approuver l'avenant n°1 à la convention de gestion signée avec les communes ayant engagé une révision de leur PLU, ayant pour objet d'entériner le principe de refacturation énoncé ci-dessus.

Cette délibération doit faire l'objet d'une délibération concordante de la part des communes concernées par la révision de leur PLU ;

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal de :

- Approuver l'avenant n°1 relatif à la convention de gestion pour l'exercice de la compétence « PLU » adoptée le 30 Mars 2017
- D'autoriser Madame le Maire à signer lesdits avenants à signer avec Vichy Communauté

pour : 11  
contre : 0  
abstention : 0

Au vote, délibération prise à **l'unanimité des membres (11)**.

#### 9) Modification du tableau des effectifs

Mélina CHALLAL et Bernard BRUN ne sont plus dans nos effectifs depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 : postes à supprimer dans le tableau des effectifs.

Autorisation à Mme le Maire de supprimer les deux postes dans le tableau des effectifs :

pour : 8  
contre : 0  
abstention : 2  
refus de vote : 1 (\*)

(\*) F. POTHIER pour les mêmes raisons que celles évoquées lors de la réunion du conseil du 1<sup>er</sup> décembre 2017

#### 10) Protocole d'accord avec M. LOPEZ, boulangerie de Magnet

Réunion fin décembre avec M. LOPEZ qui, comme la mairie, souhaite entamer de nouvelles discussions pour qu'un compromis soit trouvé.

Les décisions prises par les deux parties ont été formalisées par un protocole.

Pour info, le tribunal est reporté au 21 février dans l'attente d'un arrangement entre les deux parties.

Si M. LOPEZ suit le protocole et fait tout ce qui lui est demandé, on pourra l'autoriser à signer un nouveau bail commercial et utiliser son local pour travailler.

Solution la plus raisonnable et où l'on risque le moins (au vu des remarques faites par son avocat au sujet du rapport de l'huissier et des défauts de normes constatés à la 1<sup>ère</sup> location).

Autorisation à Mme le Maire de signer le protocole :

pour : 10  
contre : 0  
abstention : 1

#### 11) Questions diverses

Pas de questions.

**Fin des débats : 22h44**